

Second Master 2

Par **Benj44**, le **26/07/2018** à **13:38**

Bonjour,

Je vais bientôt terminer mon Master 2 en droit de la propriété intellectuelle.
Et je m'interroge sur la pertinence d'effectuer un second M2 dans un autre domaine, comme un M2 en droit de la concurrence et de la consommation, ou encore un M2 en droit de l'entreprise.

Qu'en pensez-vous ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **26/07/2018** à **13:41**

Bonjour

Sans plus d'information, on ne peut pas vous répondre.

Pourquoi souhaitez-vous faire un second M2 ?
Quel est votre projet professionnel ?

Par **Benj44**, le **26/07/2018** à **13:46**

En fait je souhaite être juriste, dans le secteur des médias/communication/culture et je me dis qu'avoir une autre corde à mon arc pourrait être intéressant vis à vis des recruteurs.
Et je me dis qu'un M2 en propriété intellectuelle seul est peut être trop léger.

Par **Isidore Beautrelet**, le **26/07/2018** à **14:19**

En effet, pour votre projet un Master type droit des médias et communication serait plus approprié

Celui-ci semble correspondre tout à fait à votre projet <http://www.ut-capitole.fr/formations/nos-diplomes/masters/master-m2-mention-droit-du-numerique-parcours-type-droit-des-medias-et->

[de-la-communication-569758.kjsp](#)

Voir aussi :

<https://www.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation/masters/master-2-droit-de-la-communication-finalite>

<https://formations.univ-amu.fr/ME5DNU-PRDNU5AA.html>

Par **Benj44**, le **30/07/2018** à **14:32**

Oui j'avais candidaté dans ces différents M2, mais j'ai été pris dans un Master 2 en propriété intellectuelle.

Et je voulais vous demander si faire un second M2 comme ceux énoncés ci-dessus, ne risquerait pas de faire doublon ?

Et je m'interroge quant à l'avenir des possibles recrutements, au regard de la concentration qui intervient dans le secteur et les impacts du développement de l'économie numérique.

Par **decastellouis**, le **30/07/2018** à **22:44**

Moi aussi je souhaite faire un second master 2 pour pouvoir faire une thèse .
cette année j'ai échoué de peu à la moyenne du M2 requise pour s'inscrire en thèse, il faut 12/20 et moi j'en ai eu 11,94/20 quand bien même j'ai eu la moyenne 13/20 au mémoire.
du coup, je refais un autre M2 dans la même spécialité pour pouvoir faire une thèse .

Par **Isidore Beautrelet**, le **31/07/2018** à **08:19**

Bonjour

Un M2 droit de la concurrence ou de la consommation ne sera pas vraiment une plus-value pour votre projet.

En revanche, vous pouvez retenter de candidater dans les M2 que j'ai mentionné.